

TARIFS LICENCES SAISON 2021/2022

La cotisation inclut : la licence F.F.A., la cotisation du club, l'assurance. Elle garantit l'assurance des licenciés lors des déplacements, des séances d'entraînement et des compétitions.

<u>COTISATIONS PAR CATEGORIE D'ÂGE</u>		
Eveil d'athlétisme	2013/2014/2015	130€
Poussins-Poussines	2012/2011	130€
Benjamins-Benjamines	2009/2010	140€
Minimes H/F	2007/2008	140€
Cadets-Cadettes	2005/2006	150€
Juniors H/F	2003/2004	150€
Espoirs H/F	2000/2001/2002	150€
Séniors H/F	1988/1999	150€
Master H/F	1987 et avant	150€
+20€ pour l'achat du maillot du club pour compétitions		

AIDE AU PAIEMENT

Bons CAF acceptés Coupons sport Possibilité de payer en plusieurs fois (déposer tous les chèques avec les dates d'encaissement au dos) Tarif familial dégressif : -10€ pour le 2^{ème} membre d'un même foyer, -15€ pour le 3^{ème} membre Et gratuité pour le 4^{ème}

PLANNING :

Baby athlétisme		Virginie TIEMBLO	Gymnase Lycée (face à la MACIF) Rue Egreville 77140 Nemours	les mercredis de 17h à 18h. Et un second créneau de 18h à 19h
écoles d'athlétisme		Romane DAFNIET	stade intercommunal	les mercredis de 14h15 à 16h15
poussins		Abder BRAICK	stade intercommunal	les mercredis de 14h15 à 16h15
benjamins		Abder BRAICK Michel PRECERUTTI	stade intercommunal	les mercredis de 16h30 à 18h30 et vendredis de 18h15 à 20h15
minimes		Thomas DEHON Romane DAFNIET	stade intercommunal	les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 20h15
cadets juniors espoirs seniors masters	sprint	Laurent AUDABRAM	stade intercommunal	les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 20h15 et les samedis de 10h30 à 12h30
	haies			
	sauts			
	lancers	Philippe BLANCHARD		
	demi-fond	Carlos DA SILVA		
Running hors stade		Noël TILLOU	Stade intercommunal , foret de Poligny ,Rocher Gréau ,forêt de Larchant et Commanderie.	Mercredi 14 h 15 Mercredi 18 h 30 Vendredi 18 h 30 Samedi 10h
marche athlétique	1 semaine sur 2	Romane DAFNIET	stade intercommunal	samedi 10h
marche nordique		Appoline MAZURECK	planning sur le site du club	Mercredi 9 h 00 Samedi 9h30
santé loisir	marche nordique	Appoline MAZURECK	Stade intercommunal	tous les créneaux ci-dessus + mercredi 11H
	running	Noël TILLOU Carlos DA SILVA		tous les créneaux ci-dessus + mercredi 14H15
	renforcement musculaire	Thomas DEHON		les vendredis de 18h15 à 19h15

horaires susceptibles d'être modifiés restez en contact avec le responsable



Union Sportive Nemours St Pierre Athlétisme

USNSPA



Stade de la région de Nemours
411, route d'Ormesson
77140 Saint-Pierre-les-Nemours



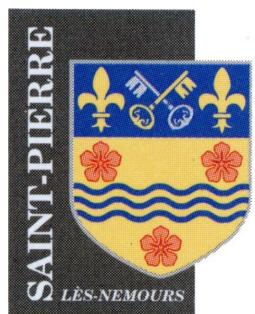
Contacts :

Tél : 07 69 00 67 69

Email : présidence.usnspa@gmail.com
secretariat.usnspa@gmail.com

Site internet du club : www.athle-nemours-saint-pierre.com

Facebook du club : Usnspa Nemours athlétisme



BULLETIN D'INSCRIPTION : SAISON 2021-2022

A compléter et à retourner avec le règlement et le certificat médical ou le questionnaire santé avant le 20 octobre 2021

IDENTITE DU LICENCIE(e)

NOM : _____

PRENOM : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ NATIONALITE : _____

À entourer : Féminin Masculin

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

TEL. DOMICILE _____ TEL. PORTABLE _____

ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE (en majuscules uniquement) _____

Si déjà licencié(e) en 2020/2021 N°de licence F.F.A: _____

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom: _____ Prénom: _____

Tél domicile : _____ tél portable : _____

PIECES A FOURNIR :

- Certificat médical de moins de 6 mois avec mention obligatoire « apte ou ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition »
Ce certificat est valable 3ans mais avec le questionnaire santé obligatoirement rempli et signé
- le questionnaire médical de santé (uniquement pour les anciens adhérents)
- Chèque(s) d'un montant de la cotisation suivant le tableau des cotisations ci-après à l'ordre de : USNSP ATHLETISME
Pour le règlement en plusieurs fois déposer tous les chèques ensemble avec les dates d'encaissement au dos du chèque

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Signature ou parents pour les mineur(e)s

POUR LES MINEURS AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEUR

Je soussigné(e) :

Père, mère ou tuteur (rayer la mention inutile)

de

Né(e) le :

à :

(si c'est le cas) licencié à l'USNSP ATHLETISME sous le N°

Autorise l'enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club USNSP ATHLETISME et à participer aux compétitions organisées par le club.
Autorise les dirigeants, entraîneurs ou autres parents du club USNSP ATHLETISME à transporter mon fils, ma fille sur le lieu d'entraînement ou de compétition,
Autorise ces même dirigeants ou entraîneurs, en cas de besoin durant les activités du club et dans l'impossibilité de me prévenir rapidement ou en cas d'urgence vitale, à faire transporter mon fils,ma fille dans l'hôpital le plus proche afin de lui prodiguer les premiers soins, y compris de le faire opérer si l'urgence de son état le nécessite.

Je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à

le

Signature :

Règlement interieur

- Article 1 : Chaque sportif doit avoir réglé sa cotisation à l'USNSPA et remettre un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme.
- Article 2 : Tout sportif se doit de respecter l'environnement et les matériels mis à sa disposition lors des entraînements et des compétitions. (En cas de non respect, il sera réclamé au responsable le règlement du bien endommagé).
- Article 3 : Tout sportif doit venir aux entraînements en tenue adaptée et porter le maillot du club lors des compétitions.
- Article 4 : Lors des séances d'entraînement, aucune présence dans les vestiaires ne sera autorisée.
- Article 5 : Le respect d'autrui (sportif, entraîneur, supporter), la politesse sont autant d'obligations inscrites au règlement intérieur.
- Article 6 : tout comportement déplacé ou dangereux est interdit
- Article 7 : En cas de vol ou de pertes d'objet de valeur (téléphone portable, bijoux, MP3 ...), l'USNSPA décline toute responsabilité.
- Article 7 : Pour les compétitions chaque athlète devra confirmer sa participation afin que le club (entraîneurs, parents) s'organise pour le transport.
- Article 7 : la prise de produit illicite lors d'une séance d'entraînement ou d'une compétition est aussi interdit

En cas de non respect du règlement intérieur, le club se réserve le droit, après un premier avertissement, d'exclure temporairement ou définitivement tout(e) adhérent(e)

Je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions de cette autorisation.

Fait à

le

Signature

DROIT à L'IMAGE

Je soussigné(e) athlète majeur titulaire de la licence, ou père, mère ou tuteur de l'athlète mineur ci-dessus, autorise les dirigeants du club USNSP ATHLETISME à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et vise à permettre la présentation des photos prises à l'occasion des activités du club, sur notre site ou support de communication élaboré par le club.